



Société anonyme au capital social de
499.444,50 euros
Siège social : 50, boulevard Haussmann
75009 Paris
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

Société Anonyme au capital Social de
40.000 euros
Siège Social : 93, rue de Provence
75009 Paris
390 913 010 RCS Paris

(la « Société »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS

SAISINE DEMATERIALISEE DU 12 JANVIER 2022

Ordre du jour

- *Présentation pour avis* du projet de Citeo de **simplification de la déclaration pour les plateformes de vente en ligne** ;

I. Registre de présence

Entre le 12 janvier 2022 et le 21 janvier 2022,

Les membres des Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (les « **Comités** ») des Sociétés ont été saisis pour avis, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du 12 janvier 2021, adressée par voie électronique. Le vote a été clôturé le vendredi 21 janvier 2022 à minuit.

1. Adelphe

Ont pris part à la saisine dématérialisée en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphe :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme. Magali Filhue, titulaire, représentante de Brasseurs de France

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Mostafa Aboulfaraj, titulaire, représentant d'Alliance Recyclage
- Mme. Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (C.M.E.)

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. Yann Laffont titulaire, représentant de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).
- Mme. Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;

N'ont pas pris part à la saisine dématérialisée :

Au titre du collège des producteurs :

- Représentant de la Fédération des entreprises de la boulangerie (FEB)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Représentant de CLCV
- Représentant de Zero Waste France.

2. Citeo

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Sandrine Blanchemanche, titulaire, représentante de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) ;
- Mme Giulia Baslet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.) ;
- M. Emmanuel Guichard, titulaire, représentant de Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) ;

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage :

- Mme. Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (C.M.E.) ;
- M. Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. Yann Laffont titulaire, représentant de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;
- Mme. Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Jean-Christophe Gavallet, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Sont absents :

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Représentant de Zero Waste France

Le registre de présence fait état des membres des Comités ayant fait part du vote de leur organisation par voie électronique dans le délai de 8 jours ouvrés prévu par les Sociétés.

Les Comités ont été convoqués à l'effet de délibérer et de rendre leurs avis respectifs sur le projet de Citeo de simplification de la déclaration pour les plateformes de vente en ligne ;

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à leur avis.

II. Saisine pour avis

Les Sociétés proposent aux Comités des Parties Prenantes d'approuver **le projet de Citeo de simplification de la déclaration pour les plateformes de vente en ligne tel que présenté lors de la séance du 13 décembre 2021 et joint à la convocation.**

▪ Comité Parties Prenantes Adelphe - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Brasseurs de France : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**

Avec cinq (5) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet de Citeo de simplification de la déclaration pour les plateformes de vente en ligne tel que présenté lors de la séance du 13 décembre 2021.

▪ Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable.**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable.**
- Fédération des Entreprises de la Beauté : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Assemblée des Communautés de France : **Avis favorable.**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet de Citeo de simplification de la déclaration pour les plateformes de vente en ligne tel que présenté lors de la séance du 13 décembre 2021.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits.

La Société déclare avoir reçu un avis circonstancié, annexé au présent avis.

Président du Comité Parties Prenantes Citeo

Emmanuel Guichard

DocuSigned by:
M. E Guichard
F060E500617D46E...

Annexe 1

Fédération du Commerce et de la Distribution - Avis circonstancié

La FCD appelle l'attention de Citeo sur les points qu'il importe de prendre en compte :

- Le dispositif devra inclure tous les petits producteurs, et pas seulement les marketplaces.
- Il conviendra de veiller au respect du seuil global des 2% en régime de croisière et des 500 000 UVC par vendeur tiers.
- Le caractère expérimental et transitoire du dispositif est un point fondamental, ainsi que l'effet dissuasif de la majoration des tarifs.
- Une attention particulière doit être apportée à l'absence d'effets distorsifs vis-à-vis des autres metteurs sur le marché et à ce que des règles harmonisées s'appliquent à toutes les filières REP.